

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211407556-20251216-D84-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2025

DELIBERATION N° 84/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCATION**
9 décembre 2025

DATE D’AFFICHAGE
10 décembre 2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	13
Présents	12
Votants	12

L’AN DEUX MIL VINGT CINQ, le 16 DECEMBRE, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Madame Sophie **DIERRE** - Madame Corinne **DROUEN** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Anne **JOSEPH** - Madame Catherine **LEFEBVRE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI** - Monsieur Didier **PAPELOUX** - Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

EXCUSÉ : Monsieur Germain **LELARGE**,

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné en qualité de secrétaire : Madame Catherine **FILIPOV**.

**EFFACEMENT DES RÉSEAUX
Rue Lucien Coutaud**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d’Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l’effacement des réseaux de distribution d’électricité, d’éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à 238 800,00 € TTC.

Le taux d’aide sur le réseau de distribution électrique est de 60 %, 60 % sur le réseau d’éclairage (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 60 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale s’élève donc à 100 870,00 € selon la fiche financière jointe à la présente délibération (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents ou représentés.

CONFIRME que le projet est conforme à l’objet de sa demande,

SOLLICITE l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,

SOUHAITE le début des travaux pour la période suivante : 2nd trimestre de l'année 2026 et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification : après les élections municipales de 2026 et le vote du Budget Primitif 2026.

PREND ACTE que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,

S'ENGAGE à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,

DECIDE du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement),

S'ENGAGE à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,

PREND NOTE que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.

S'ENGAGE à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 5 970,00 €,

AUTORISE monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

PREND bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

